



## WETTSA LIAISON



JUILLET 2017

## EDITO

La fête de la musique de cette année était à la hauteur de nos espérances avec un programme riche et varié. Nos enfants des écoles de la Communauté des Communes du Ried de Marckolsheim ont très activement participé à cette réussite, avec l'aide de nombreux acteurs de notre territoire. Cette fête rime avec l'arrivée de l'été, des beaux jours, le fleurissement et les congés qui se profilent. C'est aussi, une nouvelle page qui s'ouvre sur la saison de baignade du Koba.

Comme annoncé dans le dernier Wettsa Liaison, cette période récente était riche en élections. Je profite donc de ces quelques lignes pour souhaiter à notre nouveau Président, Emmanuel Macron, un quinquennat riche de travail, de réforme et de réussite.

Les Françaises et les Français, en cette heure, attendent beaucoup de lui. La tâche, considérable et exaltante qui l'attend est complexe. Il devra assumer ses nouvelles fonctions de Président de la République et se montrer à la hauteur du choix des Français. Je souhaite également à notre député, Antoine Herth, un mandat très actif où il devra défendre nos intérêts locaux, à Paris. Il dispose de l'expérience nécessaire. Enfin, je vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour notre traditionnelle fête de la tarte aux quetsches, le 10 septembre prochain, pour la 35<sup>ème</sup> édition. D'ici là, je vous souhaite de passer de bonnes vacances à vous tous.

Christophe Knobloch, Maire

## COMMUNE DE WITTISHEIM

## DANS CE NUMERO :

Conseils municipaux : l'essentiel

Salle polyvalente : ça avance

Mais où sont passées les hirondelles ?

Stop au pulvérisateur ! Stop aux produits phytosanitaires !

Bon voisin, bon matin !

Tous au Koba !

Plan canicule ? En quoi nous touche-t-il ?

Mais qu'est-ce donc que cela ?

Brèves

CONSEILS MUNICIPAUX :  
L'ESSENTIEL

**11 avril 2017** : L'essentiel de cette séance était consacré à l'adoption du budget 2017. La subvention aux associations de Wittisheim a été adoptée : 80 € de part fixe, 5 € par membre de moins de 16 ans et 2 € pour les autres. 12 autres associations caritatives bénéficient d'une subvention de 30 € chacune. Pour l'école, voici les budgets adoptés à l'unanimité :

Dépenses courantes de fonctionnement : 10000 €

Achat de livres scolaires : 2000 €

Transport des sorties scolaires (piscine, cinéma) : 4500 €

Investissements (renouvellement mobilier/informatique : 5000 €)

Les taux de quatre taxes locales (habitation, foncière, foncière non bâti et CFE) restent inchangés. La Commune gèrera, cette année, un budget global de 5 054 849 €, fonctionnement et investissement confondus.

Une subvention de 650 € a été accordée à l'APPMA dans le cadre du concours de pêche spécial jeunes. La musique Harmonie Espérance bénéficiera également d'une subvention annuelle de 99 € pour le paiement d'une taxe aux éditeurs de musique pour les copies. Pour achever le projet de la salle polyvalente, un prêt de 1 150 000, € à taux zéro a été accordé à la Commune par la Caisse des Dépôts et des Consignations. Ce prêt, exceptionnellement avantageux, a été obtenu grâce à la nature du projet (rénovation et réhabilitation des bâtiments publics). Un dossier solide a été monté. Cette somme est inscrite au budget 2017.

**16 mai 2017** : Lors de ce conseil, le système de verrouillage des portes de la salle polyvalente, avec contrôle d'accès, a été retenu. Ce système permet de réaliser des programmations des

## AGENDA

10 JUILLET

Collecte de Sang  
Ecole Entre Ill et Rhin

14 JUILLET

Fête Nationale  
Place de la Mairie - 10h30

10 AU 14 JUILLET

Stage Foot

28 JUILLET

Passage jury  
Maisons Fleuries

3 SEPTEMBRE

Pêche inter sociétés

4 SEPTEMBRE

Collecte de Sang  
Ecole Entre Ill et Rhin

10 SEPTEMBRE

35<sup>ème</sup> Fête de la  
Tarte aux quetsches

16 SEPTEMBRE

32<sup>ème</sup> Marche populaire

ouvertures avec des jours et des plages horaires déterminés. Heintz Sécurité de Strasbourg a été retenue pour 14558,27 € HT. Les tables de ping-pong d'une valeur de 2843 € seront installées au plan d'eau en remplacement des anciennes. Dans le cadre de l'Ad'AP, des travaux sont prévus : interphone de l'Agence Postale, mains-courantes à la mairie, au presbytère, matérialisation d'une place handicapée au parking de l'Eglise, peinture des marches de bâtiments publics, panneaux de signalisation, ... pour 16019 € HT. Un interphone sera posé à l'école pour 1695,60 € TTC par SY Electricité afin de répondre aux normes de sécurité.

**13 juin 2017** : Comme chaque année, 6 personnes susceptibles de siéger au jury d'assises âgées d'au moins 23 ans et de moins de 70 ans en 2016, ont été tirées au sort à partir de la liste électorale. Ont été tirés au sort : Dore-Klein Christiane, Hollecker Patrice, Koebel-Simler Murielle, Coste Patricia, Angst Patrick, Garigou-Grandchamp Christine. Les travaux préparatoires dans le cadre de la transformation du POS en PLU ont démarré avec le cabinet TOPOS. Le PLU envisage l'avenir de la Commune sur une durée d'environ 15 ans. Nous entrons dans la phase opérationnelle et la date d'achèvement de ce document ne peut pas être fixée à ce jour.

Note : Depuis le 27 mars dernier, le POS n'est plus en vigueur et l'urbanisme de la Commune est soumis au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Les dossiers sont désormais instruits par la sous-préfecture. Ce règlement restera en vigueur jusqu'à la validation du PLU. Dans le cadre des travaux de la mise en place de la fibre optique, 2 armoires de connexion seront implantées : une rue de Muttersholtz à côté de l'armoire électrique et l'autre au fond de la rue de Rheinhausen. Ces 2 emplacements seront validés par ROSACE, société en charge du déploiement.

Cette année, 4 personnes vont se relayer pour assurer la tenue de la caisse d'entrée du Koba :

- Du 1er au 23 juillet : Océane Kohler
- Du 1er au 31 juillet : Axel Bittinger
- Du 1er août au 3 septembre : Timothé Mathis
- Du 24 juillet au 3 septembre : Lucienne Seckler

Ces postes contractuels, à temps partiel, sont prévus pour assurer la gestion des entrées au plan d'eau.

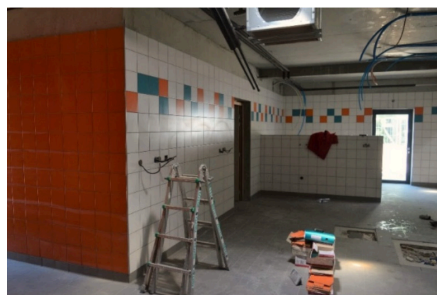
Les comptes rendus complets sont consultables sur le site internet et en mairie. Le prochain conseil aura lieu le 11 juillet 2017.

## 02 A LA UNE SALLE POLYVALENTE : ÇA AVANCE . . .

Les travaux de la salle polyvalente avancent à un bon rythme et elle devrait être opérationnelle pour la fête de la Tarte aux Quetsches. Les entreprises du second œuvre y travaillent d'arrache-pied. Les travaux de carrelage et de sanitaire se terminent et les autres corps de métier avancent en bonne coordination (plaquiste, électricien, chauffagiste). D'autres entreprises interviennent comme le peintre et le poseur de parquet. C'est la dernière ligne droite...

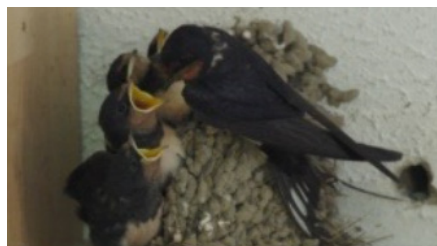
Ce bâtiment, mise à part la grande salle, équipée d'une nouvelle cuisine digne de ce nom, est aussi pourvue d'une « petite » salle de 150 m<sup>2</sup> équipée d'une kitchenette, d'une autre salle de réunion, transformable en garde-robe selon les événements, de deux séries des toilettes et de deux vestiaires.

Cette première phase (extension et renouvellement du bâtiment) touche à sa fin. Dès le printemps 2018, la seconde phase avec l'aménagement extérieur sera entamée. L'inauguration de l'ensemble se fera après ces travaux. Patience patience....



La cuisine est carrelée !

## 03 NATUR'INFO MAIS OÙ SONT PASSÉES LES HIRONDELLES ?



Les populations d'hirondelles ont souffert d'une chute importante de leurs effectifs durant les 30 dernières années. Les plus âgés des « Wettser » le confirmeront : « Avant, il y en avait partout ! ». Les causes de cette diminution sont multiples, intensification de l'agriculture, raréfaction des zones humides ainsi que des prairies à fleurs, utilisation de pesticides comme les tristement célèbres néonicotinoïdes qui tuent tout ce qui bouge à 6 pattes et

empoisonnent leurs prédateurs. Les insectes happés au vol étant la principale source de nourriture des hirondelles, vous l'aurez compris :

« Pas d'insectes, pas d'hirondelles ! » D'ailleurs pas d'autres oiseaux en général non plus, car les petits dans leur nid sont gavés de chenilles, mouches et autres pucerons riches en protéines.

S'ajoute à cela, la destruction des nids pour des motifs divers liés à notre confort et standing modernes qui prennent leurs distances avec la nature : ravalement de façades, isolations des murs, hyperhygiénisme, méconnaissances et superstitions écologiques... Toutes ces normes urbanistiques ne prennent absolument pas en compte la possible cohabitation avec la gentille ailée. Il existe néanmoins une solution : la pose de nids artificiels ! Cette solution est valable pour les 2 espèces d'hirondelles qui passent l'été sous nos contrées : l'hirondelle des cheminées ou rustique reconnaissable à sa longue queue fourchue (voir photo ci-dessous) et l'hirondelle des fenêtres blanche et noire. Ces 2 espèces sont souvent confondues en vol avec les martinets qui sont plus grands et noirs avec des ailes en forme de faucille. Ces derniers passent en escadrilles serrées au-dessus de nos têtes les soirs d'été en poussant leurs joyeux trilles stridents. Eux aussi ont les mêmes problèmes que les hirondelles et peuvent être aidés par la poses de nichoirs chez soi.

Si vous avez envie d'agir en leur en faveur, contacter le **Service Médiation Faune Sauvage de la LPO Alsace (Ligue de Protection des Oiseaux)** par téléphone au N°. 03 88 04 42 12 ou par mail à [alsace.mediation@lpo.fr](mailto:alsace.mediation@lpo.fr) (voir aussi le site internet <https://alsace-lpo.fr>).

Nous vous souhaitons un bel été en compagnie de nos chères hirondelles ! PS : n'oubliez pas les 3 gestes qui sauvent nos oiseaux :

1. Poser des nichoirs – 2. Planter des fleurs – 3. Bannir les pesticides
- Hirondelles des cheminées ou rustiques*  
Crédit photo : Philippe Fahrner

## STOP AU PULVÉRISATEUR ! STOP AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES !



Entre les deux, je préfère la binette au pulvérisateur, engin de mort pour la nature.

Wittisheim, commune nature avec ses 3 libellules, s'est engagée à ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur le domaine public. Chez vous, vous êtes libres d'utiliser tout moyen pour traiter les mauvaises herbes. Mais sur les trottoirs, les caniveaux, la rue, prenez la binette ou arrachez tout simplement les mauvaises herbes qui vous dérangent. Vous rendrez service à votre corps car vous bougez, à la nature que vous préservez et à la commune que vous soutenez.

Et rien ni personne ne vous empêchera de supprimer de votre attirail le pulvérisateur, outil d'un temps que les moins de 20 ans ne devraient plus connaître. (paraphrase de «La Bohème» de C.Aznavour)



## CADRE DE VIE

### BON VOISIN, BON MATIN !

Le civisme est le premier des gestes de bon sens entre Wittisheimois afin de garantir le bien-être entre voisins et concitoyens. Quelques rappels.

#### Bruit

Votre seuil de tolérance n'est peut-être pas identique à celui de votre voisin. Pensez-y !

Vous le savez déjà, la réglementation sanctionne toute manifestation sonore gênante après 22h au titre de tapage nocturne. Les gendarmes ou policiers peuvent verbaliser directement les fauteurs de troubles en leur infligeant une amende. Des horaires sont aussi fixés pour les activités de bricolage et de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur, perceuse, raboteuse, scie...). Ces activités sont autorisées les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h, les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h.

#### Crottes

Vous entretenez votre propriété ? Vous ramassez les déjections de votre chien dans votre jardin ? Lors des promenades quotidiennes, n'oubliez pas non plus de ramasser les déjections de votre fidèle compagnon à quatre pattes sur la voie publique, les impasses, les trottoirs ou les places publiques et espaces verts. Il y a des quartiers où il vaut mieux regarder où on pose les pieds ! Un petit geste citoyen en ramassant les crottes de vos chiens ! Plus qu'un geste de civisme, ramassez les déjections de son chien est une obligation. Ceux qui l'ignorent s'exposent à une amende administrative.

#### Stationnement

Faut-il rappeler que les trottoirs sont des passages pour piétons et pas des lieux

de stationnement pour les voitures ? Respecter les emplacements de parking, les issues de secours et les places pour les handicapés. Dans les impasses, faites-en sorte de toujours laisser libre les passages et ne pas encombrer les issues pour permettre d'agir en cas de situations d'urgence (pompiers, ambulances...)

Aux abords de l'école, des commerces ou du plan d'eau, le stationnement anarchique et abusif oblige les piétons, les mamans et leurs poussettes, les cyclistes, les personnes à mobilité réduite, à devoir marcher sur la route.

### TOUS AU KOBÀ !

La saison officielle au KOBÀ a démarré le 1er juillet, sous la surveillance du personnel de baignade, et s'achèvera le 3 septembre prochain. Les horaires d'ouverture restent inchangés : de 13 h à 20h du lundi au samedi et de 11h à 20h les dimanche et jours fériés.

Les tarifs également sont toujours les mêmes : 1,50 € pour un adulte et 1 € pour les enfants jusqu'à 16 ans (et plus sur présentation de la carte scolaire). L'avantage des Wittisheimois est de pouvoir profiter des cartes familiales au prix de 10 € pour un adulte et 15 € pour une famille. (le terme « famille » incluant ici les personnes qui vivent sous le même toit).

Nouveauté cette année ! La Commune a fait appel à des saisonniers pour tenir la caisse d'entrée. Ils seront quatre à se relayer pour vous accueillir toute la semaine, tout au long des mois d'été.

Il est important de rappeler ici que toute personne qui pénètre dans l'enceinte du KOBÀ au cours de la saison doit s'acquitter d'un ticket d'entrée, même si l'heure de la fermeture est imminente ou pour se rendre simplement à la buvette. Les estivants pourront profiter des nouvelles tables de ping-pong dont la Commune vient de faire l'acquisition et qui contribuent à rehausser l'esthétique de ce site.

La réputation de notre KOBÀ n'est plus à faire, nombreux sont ceux qui viennent de loin pour profiter de cette belle zone de loisirs. Venez vous y rafraîchir et profiter du charme de la nature.

### PLAN CANICULE ? EN QUOI NOUS TOUCHE-T-IL ?

L'été est là, nous en profitons pour vous faire une présentation du plan canicule. Un plan national canicule est mis en place tous les ans du 1er juin au 31 août. Ce dernier est décliné au niveau local en s'intégrant dans le plan de sauvegarde communal. 4 niveaux sont possibles.

**Niveau 1** (Vigilance verte) : simple « veille saisonnière » qui court sur toute la période. Une communication préventive

est pratiquée.

**Niveau 2** (Vigilance jaune) : avertissement de chaleur qui correspond à celui de la carte de vigilance météorologique. Ce pic de chaleur limité à 1 ou 2 jours nécessite une attention, voire des mesures particulières, en fonction des situations possibles. Il n'est pas déclenché par le préfet.

**Niveau 3** (Vigilance orange) : alerte canicule. C'est le préfet de département qui l'active et s'appuie sur des besoins locaux selon le dispositif ORSEC.

**Niveau 4** (Vigilance rouge) : canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec l'apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des opérateurs funéraires, panne d'électricité, feux de forêts, nécessité d'aménagement du temps de travail ou d'arrêt de certaines activités...). Cette situation nécessite la mise en œuvre de mesures exceptionnelles. Elle génère une mobilisation maximale et une coordination de la réponse de l'Etat.

Le rôle de la commune consiste à repérer et aider les personnes vulnérables, isolées, âgées ou en situation de handicap. Un registre existe donc en mairie pour les recenser. De même le numéro national « canicule info services » est à disposition au 08 00 06 66 66.

Cette vigilance à la vulnérabilité par les personnes recensées est aussi mise en œuvre dans le plan communal de sauvegarde qui sera présenté dans un numéro ultérieur.



## QU'EST-CE DONC QUE CELA ?



Il s'agit d'une ouverture dans un pan de toit pour donner du jour et de l'air aux locaux sous combles. Cette lucarne rampante ouverte de type ancien est composée d'une devanture en bois. Il y en a plusieurs visibles sur le toit de la maison de Roger Hirn, rue de l'Eglise. Ce type de lucarne est très rare en milieu rural car elle n'a guère de raison d'être, les granges offrant assez de possibilités de stockage. Elle est en revanche très présente dans les villes.



Depuis le 3 juillet, c'est Elodie qui vous accueille à l'Agence Postale Communale (APC). Ses missions consistent en l'affranchissement des colis et courriers, la vente de produits postaux, la gestion du service bancaire de la Poste, la gestion du fonctionnement de l'APC : commandes de produits postaux,

de fonds bancaires, inventaire, comptabilité journalière.... Elle sera également amenée à seconder le service administratif de la mairie sur des tâches multiples et variées.

Native de Sélestat, Elodie est domiciliée à Wittisheim où elle demeure avec son compagnon et leur petite fille de 1 an.

### 35ÈME FÊTE DE LA TARTE AUX QUETSCHES

Artisans, commerçants, si vous souhaitez profiter de cette manifestation pour faire connaître vos talents, adressez-vous rapidement à la mairie.

### MAISONS FLEURIES : PASSAGE DU JURY

La date du passage du jury des maisons fleuries est fixée au 28 juillet. Ce jury sera composé des élus des communes avoisinantes, et sillonnera nos rues. Les membres de la commission «Maisons Fleuries» participeront à cette tournée, sans pouvoir de notation. Le jury va apprécier la qualité du fleurissement et notera en fonction de critères d'appréciation tels que : quantité de fleurs, masse florale, diversification des plantes et couleurs, aspect général des plantes, harmonie ainsi que l'esthétique générale. A tous les habitants qui prennent à cœur de rendre notre commune propre et fleurie, la Commission «Maisons Fleuries» transmet d'ores et déjà ses remerciements pour le travail effectué et les encourage à poursuivre dans cette voie.

Merci aux agents des services techniques qui font preuve d'imagination dans le fleurissement des rues ainsi que les espaces publics, et le tout sans produit phytosanitaire.

### ESPACE INFO ENERGIE RHIN-RIED

L'Espace Info-Energie (EIE) est financé entre autres par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et par la Communauté de Communes du Pays de Brisach. L'EIE, centre d'informations à destination du public sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, fournit des conseils neutres et gratuits. Ces conseils, par téléphone, e-mail ou sur rdv, portent sur des projets neufs ou de réhabilitation. Plusieurs aides sont disponibles pour réaliser des travaux d'amélioration des bâtiments anciens. Certaines d'entre elles sont cumulables et pour d'autres, il n'y a pas de conditions à remplir. Plusieurs administrés de Wittisheim ont déjà bénéficié de diverses aides et il serait dommage de passer à côté. La CCRM participe également à ces aides. En automne, Jean-Pierre Cholley, conseiller de l'EIE, animera une réunion publique chez nous et peut vous guider dans vos différents projets. La date et l'heure vous seront communiquées très rapidement.

Infos : EIE Rhin-Ried, Pierre-Jean Cholley (conseiller info énergie) 4 Rue Arsenal 68600 Neuf-Brisach (à l'intérieur des locaux de l'UEM) - Tél : 03 89 72 47 93 Mail : eie.rhin-ried@paysrhinbrisach.fr

### LA FIBRE OPTIQUE À WITTISHEIM...

La Région Grand Est, en liaison avec les deux départements alsaciens, a fait le choix de lancer le grand chantier du déploiement de la fibre optique en Alsace d'ici 2021, par la société ROSACE. La fibre optique pour toute l'Alsace est la meilleure solution technologique, au meilleur prix et dans les meilleurs délais. La fibre optique apportera jusqu'à 1 gigabit par seconde. Les premières Communes de notre Communauté de Communes qui seront servies en priorité seront les communes qualifiées de « zone blanche », car disposant actuellement de débit le plus faible. Nous n'en faisons pas partie. Wittisheim se verra ainsi doté de la fibre à partir de 2019. Nous reviendrons plus longuement sur ces travaux dans notre prochain « S'Wetzzer Blatt' ».

### RYTHME SCOLAIRE

Le Conseil d'Ecole du 16 juin a étudié la possibilité de modifier les horaires de classe. Etant donnée la date tardive du décret ministériel permettant cette modification, il a été décidé de rester sur l'organisation actuelle pour la rentrée de 2017. Durant l'année scolaire prochaine, le conseil d'école travaillera

sur une demande de changement si une majorité de parents le souhaitent.

### UN NOM POUR NOTRE SALLE POLYVALENTE

Nous relançons l'appel au public pour trouver le nom de la nouvelle salle polyvalente. Soumettez vos idées et propositions en les déposant à la mairie directement, dans la boîte aux lettres, ou par email. Bien entendu, si vous souhaitez garder l'anonymat, nous le respecterons. Le Conseil Municipal validera le nom retenu, après avis de la Commission Consultative pour la Salle Polyvalente.

### TRAVAUX AU CLUBHOUSE

Des travaux démarreront cet automne pour la construction de toilettes PMR (personnes à mobilité réduite). Le préau côté barbecue sera démoli avec une reconstruction ultérieure. Avec ces travaux, obligatoires dans le cadre de Ad'AP, le bâtiment sera conforme au règlement de sécurité contre les risques de panique et d'incendie.

### FEU

Le brûlage des déchets et matières qui dégagent des gaz asphyxiants (plastique, caoutchouc...) ; est interdit. Brûler ses déchets nuit à la santé et à l'environnement. Les déchets de jardin sont également concernés par cette interdiction. Cette interdiction a été formulée par la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air et de l'application de la Loi Grenelle de l'environnement.

L'utilisation d'un barbecue peut également causer des nuisances pour le voisinage. Si vous habitez un lotissement, lisez son règlement. En copropriété, le règlement peut mentionner certaines interdictions afin de limiter les risques d'incendie et les gênes dues aux fumées. Dans tous les cas, le barbecue ne doit pas causer de dommages à la propriété voisine comme le noircissement de la façade par la fumée.



Infos – renseignements :  
 Mairie de Wittisheim  
 Communication & développement  
 économique  
[www.wittisheim.fr](http://www.wittisheim.fr) - 03 88 85 20 11